



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 avril 2021 et laquelle étaient présents(es) Monsieur Gaétan Lacelle, Monsieur Sylvain Gélinas, Madame Chantale Thérien, Monsieur Bruno Sanssouci, Madame Suzie Radermaker, Madame Francine Létourneau, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Georges Décarie, maire.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

Résolution 2021.04.084
Déclaration contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent près du tiers (30,2 %) de tous les crimes commis envers la personne;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la résolution 2017.02.047;

CONSIDÉRANT les trop nombreux récents événements de violence conjugale survenus au Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTALE THÉRIEN

ET RÉSOLU de réitérer la proclamation de la municipalité de Nominique *alliée contre la violence conjugale*.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ, la FQM, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉ À NOMININGUE, LE 13 AVRIL 2021

François St-Amour, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B.: *Veuillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.*